



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

La VAE en Suisse romande : état des lieux et perspectives

Journée RVAE HEFP
6 mai 2022

Florent COSANDEY,
Chef de la section francophone
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Berne
Président de la commission de coordination Formation et Qualification des adultes (CFQA)

www.ciip.ch

Historique de la validation des acquis dans les cantons romands

- La Suisse romande a été pionnière, notamment le Valais et Genève
- Développement dès les années 2000, soit avant la LFPr
- Frein à Genève et en Valais en lien avec le développement de la VAE au niveau national et l'obligation d'avoir l'accord des ortras nationales pour cette procédure
- Développement marqué dans les autres cantons avec plusieurs projets pilotes (VD, FR, BEJUNE), qui ont ensuite été pérennisés
- Suisse romande pionnière dans plusieurs professions (mécanique, assistant-e médical-e, etc.)
- Des milliers de CFC ont été délivrés => **fierté de ce qui a été fait, POUR les candidat-e-s certifiés et mais aussi l'économie régionale**

Commission «Formation et qualification des adultes» de la CLPO

- Anciennement commission VAE, créée il y a 15 ans
- Elargissement, depuis 2016, à toutes les voies de qualification pour adultes
- La Suisse latine a développé de nombreuses voies de formation originales (classes d'article 32 ad hoc, formations modulaires en mécanique et horlogerie, etc.)
=> chaque offre régionale a son sens et sa pertinence, pour les candidat-e-s comme pour l'économie

Commission «Formation et qualification des adultes» de la CLPO: mandat

- Une commission de coordination est instituée, sous le nom de commission «Formation et qualification des adultes» (ci-après CFQA), en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans le **domaine de la formation des adultes**. Elle y traite notamment des formations prévues dans le cadre de l'article 32 LFPr (formation continue à des fins professionnelles) et aboutissant à un CFC ou une AFP, des procédures de reconnaissance et de validation des acquis, des formations modulaires et des formations initiales basées sur un contrat d'apprentissage.

Commission «Formation et qualification des adultes» de la CLPO: tâches (1)

- elle conseille et assiste la CLPO et le SG-CIIP, s'agissant des formations et qualifications d'adultes, et peut, à leur intention, émettre des avis et des recommandations ou élaborer des documents communs d'information (aide-mémoire, brochure, etc.);
- elle dresse et actualise, pour l'ensemble des cantons latins et des métiers concernés, **l'inventaire des dispositifs de formation** et de qualification des adultes, et, en début d'année, l'inventaire des nouveaux métiers qui feront l'objet d'une procédure de validation des acquis et la planification de celle-ci ;
- elle **développe la validation des acquis d'expérience** (VAE) pour les professions où cela est possible et vise, parallèlement, un élargissement de l'offre à de nouveaux métiers ;

Commission «Formation et qualification des adultes» de la CLPO: tâches (2)

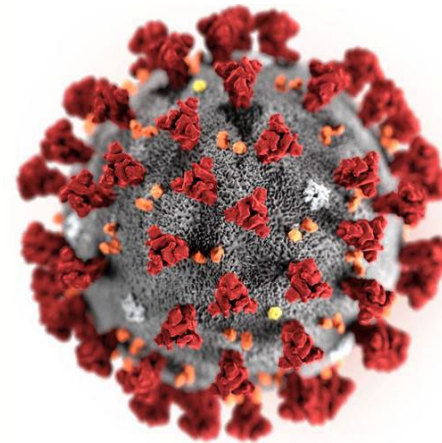
- elle garantit la collaboration intercantonale dans la mise en œuvre du guide national pour la **prise en compte des acquis** ;
- elle estime périodiquement, pour chaque canton latin, le **nombre de candidat/e/s adultes** qui pourraient être concerné/e/s par des dispositifs de formation ou de qualification ;
- elle identifie et communique à la commission "Classes et accords intercantonaux" (CAI) :
 - les cantons pouvant accueillir, en fonction des professions, des candidat/e/s extracantonaux,
 - les modalités et les tarifs d'indemnisation d'un canton pour les candidat/e/s ou les prestations, notamment le développement d'une procédure de qualification et de formation mise à la disposition des autres cantons ;

Commission «Formation et qualification des adultes» de la CLPO: tâches (3)

- elle veille à renforcer la coordination intercantonale concernant l'ouverture de filières et de formations modulaires s'adressant aux adultes ;
- elle participe à la mise en œuvre de la **vision 2030** de la formation professionnelle en s'assurant de la prise en compte des intérêts des cantons latins, également par les organisations du monde du travail face aux nouvelles professions et aux révisions d'ordonnances ;
- selon les besoins et les opportunités exclusivement dans son champ d'action, elle collabore avec les organes concernés (**CSFP-CFQA**, cantons alémaniques, CDIP, SEFRI et Ortra) et développe des partenariats avec des milieux professionnels et/ou des institutions de formation pour les projets élaborés en Suisse romande.

Commission «Formation et qualification des adultes» de la CLPO: crise sanitaire

- Rôle central pour traiter les spécificités des formations pour adultes durant la crise sanitaire
- Situations complexes au niveau des examens et des modalités de formation ou d'accompagnement



Nouvel acteur national important: CFQA CSFP

- Les questions relatives à la formation professionnelle des adultes au niveau stratégique national sont traitées par la commission Formation et qualification des adultes (CFQA-CSFP), créée en 2017
- Plusieurs gros projets en cours:
 - Prise en compte des acquis
 - Coûts directs (modification AEPr)
 - Coûts indirects (étude Bass)
 - Contrats pour adultes

Nouvel acteur latin important: groupe «opérationnel» issu de la CFQA CLPO

- En 2021, plusieurs visio conférences ont été organisées pour aborder des questions opérationnelles liées à la VAE entre cantons latins
- La prise en compte des acquis et les pratiques ad hoc dans les cantons a été le sujet principal jusqu'ici
- Ces rencontres se poursuivront en 2022

VAE en matière de culture générale

- Plusieurs concepts utilisés dans les cantons latins, avec des méthodes différentes
- Concept à Genève, Vaud, Valais, Tessin et BEJUNE(FRI)
- En Suisse latine, vision partagée pour que la culture générale ait une place importante dans la procédure
- Importance de la collaboration entre expert-e-s professionnels et culture générale (mondes différents...)
- Point d'attention: la cg va être réformée prochainement, concepts pour adultes à mettre à jour

Constats des expériences romandes en VAE (1)

- La validation des acquis est une voie « express » pour les personnes très expérimentées et motivées, ayant de bonnes compétences linguistiques et méthodologiques
- Elle est extrêmement valorisante pour les certifié-e-s car une grande valeur est donnée à leur parcours personnel
- L'expérience est très riche aussi pour les partenaires impliqués dans les projets



Constats des expériences romandes en VAE (2)

- Certaines professions se prêtent mieux que d'autres à la validation
- De plus en plus de parcours non-linéaires ou «mixant» les différentes voies pour adulte
- L'acquisition d'éventuelles compétences manquantes après l'évaluation du dossier constitue un défi (compléments de formation ou autres possibilités)



Constats des expériences romandes en VAE (3)

- L'accompagnement reste primordial dans la procédure mais aussi pour acquérir ce qui manque
- Les autres soutiennent de manière extrêmement variable cette voie...
- La question des **ressources nécessaires** est largement sous-estimée
- Le développement de la VAE ne serait possible sans **l'immense engagement des expert-e-s** (tâche qui s'ajoute à leurs mandats «traditionnels») => MERCI!



